

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3031

29 novembre 2013

### SOMMAIRE

<b>Aeroplan Finance S.à r.l.</b> .....	<b>145488</b>	<b>D &amp; G S. à r.l.</b> .....	<b>145473</b>
<b>Arkai Domiciliation S.à r.l.</b> .....	<b>145487</b>	<b>Dicar S.à r.l.</b> .....	<b>145474</b>
<b>Cabinet Vétérinaire Animavet s.à r.l.</b> ...	<b>145484</b>	<b>Divona A S.à r.l.</b> .....	<b>145470</b>
<b>Cabot Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>145483</b>	<b>Domicilium-Immprogest S.à r.l.</b> .....	<b>145471</b>
<b>Cainvest SA</b> .....	<b>145482</b>	<b>Donald SPV B S.à r.l.</b> .....	<b>145479</b>
<b>Cameron International S.A.</b> .....	<b>145444</b>	<b>Donald SPV C S.à r.l.</b> .....	<b>145470</b>
<b>Capilla Investissement S.A.</b> .....	<b>145444</b>	<b>Donald SPV D S.à r.l.</b> .....	<b>145470</b>
<b>Caret Berzig S.à r.l.</b> .....	<b>145476</b>	<b>Donald SPV E S.à r.l.</b> .....	<b>145482</b>
<b>CCP II Berlin S.à r.l.</b> .....	<b>145483</b>	<b>Drive S.à r.l.</b> .....	<b>145482</b>
<b>CCT Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>145455</b>	<b>Dry 6 S.à r.l.</b> .....	<b>145467</b>
<b>Cerigo Développement S.à r.l.</b> .....	<b>145454</b>	<b>Dsquared2 Holding S.A.</b> .....	<b>145479</b>
<b>CETP II Graze Finance S.à r.l.</b> .....	<b>145471</b>	<b>DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l.</b> ..	<b>145485</b>
<b>Chauny Capital</b> .....	<b>145483</b>	<b>DUVAL INVESTMENTS S.A., société de</b>	
<b>CLARITY S.A., société de gestion de patri-</b>		<b>gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>145475</b>
<b>moine familial</b> .....	<b>145479</b>	<b>DUVAL INVESTMENTS S.A., société de</b>	
<b>CMC Cometals International</b> .....	<b>145478</b>	<b>gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>145484</b>
<b>Com Met Company, S.à r.l.</b> .....	<b>145482</b>	<b>Eastman Chemical Luxembourg Holdings</b>	
<b>Comont S.A.</b> .....	<b>145479</b>	<b>2 S.à r.l.</b> .....	<b>145486</b>
<b>Compagnie Européenne de Révision S.à r.l.</b>		<b>Edgewater S.A.</b> .....	<b>145475</b>
<b>.....</b>	<b>145467</b>	<b>Element Power G.P. S.à r.l.</b> .....	<b>145467</b>
<b>ComStage</b> .....	<b>145485</b>	<b>Endurance Office II Asset S.à r.l.</b> .....	<b>145484</b>
<b>CoorsTek Luxembourg</b> .....	<b>145476</b>	<b>EPIC (Magistrate Finance) S.A.</b> .....	<b>145471</b>
<b>Corporation Services Associés Luxem-</b>		<b>Euro Agenturen S.A.</b> .....	<b>145474</b>
<b>bourg S.A.</b> .....	<b>145485</b>	<b>EuroYield Holding I S.à r.l.</b> .....	<b>145483</b>
<b>Cosmica S.A.</b> .....	<b>145467</b>	<b>Glibro Holding S.A.</b> .....	<b>145485</b>
<b>Cosmica S.A.</b> .....	<b>145474</b>	<b>Global Entertainment S.A.</b> .....	<b>145486</b>
<b>Dakara Investments S.à r.l.</b> .....	<b>145476</b>	<b>GUS US Holdings SE, Luxembourg Branch</b>	
<b>Darden Global Finance 3 S.à r.l.</b> .....	<b>145445</b>	<b>.....</b>	<b>145487</b>
<b>DBAG Investment I S.à r.l.</b> .....	<b>145475</b>	<b>Hairstudio 2000</b> .....	<b>145486</b>
<b>Defi Invest S.A.</b> .....	<b>145474</b>	<b>HeliosMax S.A.</b> .....	<b>145487</b>
<b>Deka International S.A.</b> .....	<b>145471</b>	<b>HSA International 3 S.à r.l.</b> .....	<b>145442</b>
<b>Delzanne</b> .....	<b>145470</b>	<b>OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l.</b> ....	<b>145484</b>
<b>Devos S.A.</b> .....	<b>145444</b>	<b>OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l.</b> ....	<b>145467</b>
<b>Devos S.à r.l.</b> .....	<b>145444</b>		

**HSA International 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 177.172.

In the year two thousand thirteen, on the first day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of «HSA INTERNATIONAL 3 S.à r.l.», (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, incorporated by deed enacted on May 3, 2013, amended for the last time pursuant to a deed dated May 21, 2013, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated July 25, 2013, Nr 1797, inscribed at the trade register Luxembourg (Registre de commerce et des Sociétés) under the number B 177.172.

The meeting is opened at 10:30 o'clock am, with Maître Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Maître Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 12,501 (twelve thousand five hundred one) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Definition of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the Company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

*Third resolution*

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

*Fourth resolution*

The meeting decides to give full discharge to:

- Mrs Sandrine Anton
- Mrs Catherine Dessoy
- Mr Shaun Johnston
- Mr James Yates

managers of the Company for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

*Fifth resolution*

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the Company. The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the Company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11 o'clock am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «HSA INTERNATIONAL 3 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu le 3 mai 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 21 mai 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C date du 25 juillet 2013, N° 1797, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.051.

La séance est ouverte à 10 heures 30 sous la présidence de Maître Catherine Desso, avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que les 12.501 (douze mille cinq cent un) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

*Troisième résolution*

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Madame Sandrine Anton
- Maître Catherine Desso
- Monsieur Shaun Johnston
- Monsieur James Yates

gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la Société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la Société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.  
Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44706. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013146140/124.

(130178452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

---

**Capilla Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 164.905.

---

Il résulte d'une lettre envoyée au Conseil d'Administration, informant de la démission de la société H.R.T Révision S.A, de son mandat de commissaire aux comptes, et ce avec effet au 7 octobre 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013150995/11.

(130184587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Cameron International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 59.300.

---

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013150994/10.

(130184849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Devos S.A., Société Anonyme,  
(anc. Devos S.à r.l.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 136.923.

---

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Directoire tenue le 30 septembre 2013*

Démission de Monsieur Sidney Bouvier en tant que Membre et Président du Directoire et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux-Sevelle, né le 28 juillet 1960, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Sidney Bouvier, Membre et Président du Directoire démissionnaire.

Le nouveau membre terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2014.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013151017/17.

(130184826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Darden Global Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.233.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of October.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Darden Global Finance 2 S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 16, 2013.

The said proxy signed *ne varietur* by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is "Darden Global Finance 3 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the

Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

### **II. Capital - Corporate units**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital is set at twenty thousand Dollars of the United States of America (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units in registered form, having a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Corporate units.**

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Member(s)

### **Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Members Circular Resolutions") in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

#### **Art. 12. Sole member.**

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of June of each year and ends on the thirty-first (31) of May of the following year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of November each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

#### **Art. 14. Commissaire - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who

need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

## **VII. General provisions**

### **Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on May 31, 2014.

#### *Subscription and Payment*

Darden Global Finance 2 S.à r.l., pre-named, subscribes all the twenty thousand (20,000) corporate units.

The amount of twenty thousand Dollars of United States of America (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

a.- Carl Bradford Richmond, born in Missouri (USA), on 4 September 1958, residing at 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (USA), as category A manager of the Company.

b.- Patrick Harrigan, born in Virginia (USA), on 11 February 1955, residing at 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (USA), as category A manager of the Company.

c.- René Beltjens, born in Etterbeek (Belgium), on 17 September 1961, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company.

d.- Florence Gerardy, born in Verviers (Belgium), on 16 February 1978, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the representative of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter together with the undersigned notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Darden Global Finance 2 S.à r.l., une société constituée sous les lois de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 16 octobre 2013.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "Darden Global Finance 3 S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

#### 8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

#### 8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) juin et se termine le trente et un (31) mai de l'année suivante.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de novembre à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

**Art. 14. Commissaire - Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s), qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) / réviseurs d'entreprises et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) / réviseur d'entreprises pourront être réélus.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

**VI. Dissolution - Liquidation****Art. 16.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

**VII. Dispositions générales****Art. 17.**

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 mai 2014.

#### *Souscription et Libération*

Darden Global Finance 2 S.à r.l., prénommée, souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Le montant de vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

a.- Carl Bradford Richmond, né dans le Missouri (Etats-Unis), le 4 septembre 1958, demeurant au 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (Etats-Unis), comme gérant de catégorie A de la Société.

b.- Patrick Harrigan, né en Virginie (Etats-Unis), le 11 février 1955, demeurant au 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (Etats-Unis), comme gérant de catégorie A de la Société.

c.- René Beltjens, né à Etterbeek (Belgique), le 17 septembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.

d.- Florence Gerardy, né à Verviers (Belgique), le 16 février 1978, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 octobre 2013. REM/2013/1872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151014/530.

(130185237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

#### **Cerigo Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.017.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150982/10.

(130185094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**CCT Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 181.227.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of September,  
before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 117.395 and having a share capital of thirty-six million four hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 36,412,500.-) (the Founding Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 24, 2013.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Founding Shareholder and by the notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxyholder of the Founding Shareholder requested the notary to record the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose articles of association shall read as follows:

**Art. 1. Definitions.** Unless the context otherwise requires, the following terms shall be construed as follows:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if more than one (1) Manager have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Class A Shares	Means the class A shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) and Class A Share means any of them.
Class B Shares	Means the class B shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) and Class B Share means any of them.
Class C Shares	Means the class C shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) and Class C Share means any of them.
Company	means CCT Finance (Luxembourg) S.à r.l.
Company Law	means the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholder(s).
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of Shareholders of the Company, in application of Article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	has the meaning given to it in Article 11.
Shares	means the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the only person registered in the register of Shareholders of the Company as the only holder of the Shares from time to time, in application of Article 185 of the Company Law.

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is "CCT Finance (Luxembourg) S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever.

The Company may acquire stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments as well as, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity, particularly by subscription, purchase and exchange. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favor of, or otherwise assist, any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the Company's group. For its own benefit and that of any other company or person, the Company may further guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, to currency exchange exposure, to interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.

**Art. 4. Duration of the Company.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered office.** The Company's registered office is established in Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg, by a resolution of the Board or, as the case may be, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever deemed appropriate, whether in or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may consider that extraordinary political or military developments or events are imminent or have occurred which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad. In such circumstances, the registered office may be temporarily transferred abroad until complete cessation of these extraordinary circumstances. These temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, despite the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg company.

**Art. 6. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty-one thousand United States Dollar (USD 21,000.-), represented by seven thousand (7,000) Class A Shares, seven thousand (7,000) Class B Shares and seven thousand (7,000) Class C Shares, each of such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-).

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a specific share premium account (the Class A Share Premium Account) of the Company; any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a specific share premium account (the Class B Share Premium Account) of the Company and any share premium paid in respect of any Class C Shares upon their issuance shall be allocated to a specific share premium account (the Class C Share Premium Account) of the Company.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each Share, the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfer/subscription as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify his/her/its address and any change thereof to the Company by registered mail.

The Company may rely on the last address received from a Shareholder. Ownership of the Shares will be established by the entry in the register of Shareholders.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) owner per Share. Where a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner vis-à-vis the Company. The same rule applies in case of a conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares are immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company is reduced accordingly.

**Art. 8. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior written consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer recorded in the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee, by persons holding the suitable powers of attorney to do so, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for under Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

As evidence of the transfer, the Company may also accept instruments of transfer it deems sufficient to evidence the consent of the transferor and the transferee.

**Art. 9. Shareholders.** The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles is a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

**Art. 10. Powers of the general meeting.** Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company.

In these Articles, decisions made, or powers exercised, by the General Meeting refer to decisions made, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

**Art. 11. Annual general meeting - Other general meetings.** In accordance with the Company Law, if the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual General Meeting must be held at the Company's registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the convening notice of the annual General Meeting. The annual General Meeting must take place on December 15 of every year at 2.00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above and in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, the annual General Meeting may be held abroad if exceptional circumstances so require.

Other General Meetings are held at the time and place specified in the respective convening notices.

If the number of Shareholders is twenty-five (25) or less, resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

Where resolutions are adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder must receive at his/her/its address (as it appears in the register of Shareholders) the text of the resolutions to be passed, which the Shareholder must execute. Shareholders Circular Resolutions must be executed by all the Shareholders in order to be valid and binding. Once executed, they will be valid and binding in the same way as if they had been adopted by a duly convened and held General Meeting and will bear the date of the last signature.

The Shareholders Circular Resolutions as well as the minutes of the General Meetings shall be kept at the Company's registered office.

**Art. 12. Convening notices, quorum, powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to General Meetings and Shareholders Circular Resolutions may be proposed at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting, written convening notices to any General Meeting shall be sent to all Shareholders at least eight (8) calendar days prior to the date of the General Meeting by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company.

The General Meeting may be held without prior written convening notice if all Shareholders are present and/or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person, who need not be a Shareholder, as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating

in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is live and ongoing and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by those means is equivalent to presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of subscribed share capital represented.

These Articles may be amended with the consent of a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share entitles to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 13. Management.** The Company shall be managed by one (1) or more Manager(s) who need not be Shareholders. If more than one (1) Manager are appointed, they together constitute the Board.

Managers are appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office, if any. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

**Art. 14. Meetings of the board.** The Board must appoint a Chairman among its members and may also designate a secretary.

The Chairman chairs all meetings of the Board. In his/her absence, the other present and/or represented Managers will, by a simple majority vote, appoint another Chairman pro tempore for the relevant meeting.

The secretary, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, need not be a Manager.

The Chairman, or any Manager, calls the meetings of the Board, which shall take place at the location indicated in the convening notice of the meeting.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board, written convening notices to a meeting of the Board shall be sent to all Managers at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting.

No written convening notice is required (i) if all Managers are present and/or represented at the meeting and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting or (ii) for any meeting held at a time and place previously determined in a resolution adopted by the Board.

The written convening notice may be waived by written consent of each Manager, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is live and ongoing and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by those means is equivalent to presence in person at such meeting.

The Board can validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting, including via means of communication permitted under these Articles and the Company Law. Decisions are made by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the above, resolution(s) of the Board may, in emergency situations or where other exceptional circumstances so require, be passed in writing. Such written resolution(s) shall consist of one (1) or more documents containing the resolution(s) signed by each Manager, and to which a manual or electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed. The date of the resolution(s) will be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in case the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 15. Minutes of meetings of the board or minutes of resolutions of the sole manager.** Resolutions passed by the Sole Manager shall be documented in written minutes signed by him/her/it and kept at the Company's registered office.

For any meeting of the Board, minutes shall be signed either by the Chairman, the member of the Board who chaired the meeting, or by all the Managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Powers of the board/Sole manager.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting by the Company Law or by these Articles fall within the competence of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

**Art. 17. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who need not be a Shareholder or a Manager, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters connected to its daily management and affairs.

The Board may appoint a person, who need not be a Shareholder and/or a Manager, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any other entity when required by its local law. In the case of a Sole Manager, the Sole Manager may appoint a person, who need not be a Shareholder, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any entity when required by its local law. This permanent representative, whose acts in its capacity as member of the management board of any such entity will bind the Company, shall act in the name and on behalf of the Company and with all discretion.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorized to appoint a person, who need not be a Manager, in order to perform specific functions within the Company.

**Art. 18. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of any Manager or, as the case may be, (ii) the signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the signature or joint signature of any person(s) to whom the Board or, as the case may be, the Sole Manager has granted specific signatory powers, and only within the limits of those powers. As the case may be, the Company will be bound by the signature of the person entrusted with its daily management in accordance with the first paragraph of Article 17 above, and only within the limits of that function.

**Art. 19. Liability of the manager(s).** The Manager(s) do(es) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/it/them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 20. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 21. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first (1<sup>st</sup>) day of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of December of each year.

**Art. 22. Annual accounts.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up at the end of every accounting year, the annual accounts of the Company and an inventory in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 23. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve in accordance with the Company Law. This allocation ceases to be a requirement as soon as the legal reserve reaches ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company as provided in Article 6 of the Articles from time to time, and becomes compulsory again as soon as the reserve falls below ten per cent (10%).

The annual General Meeting decides on the allocation of the remaining annual net profits and may, in its own discretion and within the limits of the Company Law, resolve to pay dividends from time to time, taking into account the corporate object and policy of the Company.

Interim dividends may be distributed at any time under the following conditions:

- (i) the Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that earnings and other reserves (including share premium) are available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits made since the end of the last financial year for which annual accounts were approved, if any, plus any profits carried forward and distributable reserves, and minus losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the auditor of the Company (if any) has stated in his/her/its report to the Board or, as the case may be, to the Sole Manager, that conditions (i) and (ii) above have been met;
- (iv) the decision to distribute interim dividends is made by the Shareholders, the Board or, where applicable, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders shall be obliged, upon the request of the Company, to refund the excess to it.

**Art. 24. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or more Shareholders.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or more liquidators (whether physical or legal persons) appointed by the General Meeting deciding said liquidation. The General Meeting will also determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

The surplus remaining after realization of assets and payment of debts will be distributed to Shareholders in proportion to the Shares held by them.

**Art. 25. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into from time to time by the Shareholders."

#### *Transitional provisions*

The first accounting year begins on the date hereof and ends on December 31, 2013.

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes to seven thousand (7,000) Class A Shares, seven thousand (7,000) Class B Shares and seven thousand (7,000) Class C Shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash, so that the amount of twenty-one thousand United States Dollar (USD 21,000.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the disposal of the Company.

#### *Statement - Costs*

The notary declares that the conditions prescribed by Articles 182 and 183 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles also comply with the provisions of Articles 27 and 184 of the Company Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole Shareholder*

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at three (3);

(b) the following persons are appointed as managers of the Company:

- John Beers, company director, born at Amsterdam, The Netherlands, on September 2, 1956, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Kariem Abdellatif, company director, born at Alkmaar, The Netherlands, on August 3, 1966, with professional address 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Tim van Dijk, company director, born at Roadtown, Tortola, British Virgin Islands, on February 3, 1968, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(c) the managers are appointed for an undetermined period; and

(d) the address of the registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The notary, who understands and speaks English, declared that at the request of the Founding Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said party and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the Founding Shareholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, said proxyholder, together with the notary, signed the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le vingt-sixième jour du mois de septembre, par-devant nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le

numéro B 117.395 et ayant un capital social de trente-six millions quatre cent douze mille cinq cents Euro (EUR 36.412.500,-) (l'Associé Fondateur),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le mandataire de l'Associé Fondateur, a requis le notaire d'enregistrer la constitution d'une société à responsabilité limitée dont les statuts sont établis comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** A moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale de(s) (l') Associé(s).
Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteur unique des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil Gérants	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés. signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant lequel les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg.
Loi sur les Sociétés	signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe A	signifie les parts sociales de classe A nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) et Part Sociale de Classe A signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe B	signifie les parts sociales de classe B nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) et Part Sociale de Classe B signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Classe C	signifie les parts sociales de classe C nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-) et Part Sociale de Classe C signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	prend la signification donnée à ce terme à l'article 11.
Société	signifie CCT Finance (Luxembourg) S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés au fil du temps.

**Art. 2. Forme et dénomination.** La dénomination de la Société est «CCT Finance (Luxembourg) S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique, et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à ou assister de toute autre manière toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne, consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut par ailleurs agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations et transactions (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessous. Le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, le cas échéant, par une décision du Gérant Unique, dans les limites de la commune de Luxembourg.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a également le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique peut considérer que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents. Dans ce cas, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt et un mille Dollar des États-Unis (USD 21.000,-), représenté par sept mille (7.000) Parts Sociales de Classe A, sept mille (7.000) Parts Sociales de Classe B et sept mille (7.000) Parts Sociales de Classe C, chacune de ces Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B et Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale d'un Dollar des États-Unis (USD 1,-).

Toute prime d'émission payée en relation avec des Parts Sociales de Classe A lors de leur émission sera allouée à un compte prime d'émission spécifique (le Compte Prime de Classe A) de la Société; toute prime d'émission payée en relation avec des Parts Sociales de Classe B lors de leur émission sera allouée à un compte prime d'émission spécifique (le Compte Prime de Classe B) de la Société et toute prime d'émission payée en relation avec des Parts Sociales de Classe C lors de leur émission sera allouée à un compte prime d'émission spécifique (le Compte Prime de Classe C) de la Société.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessous.

**Art. 7. Parts sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, totalement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient, les montants libérés pour chacune de ses Parts Sociales, la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur.

La Société peut se baser sur la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans le registre des Associés.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par tout Gérant ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale serait détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société corrélativement.

**Art. 8. Cession de parts sociales.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. À moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord écrit préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du

décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite dans le registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire, par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant le consentement du cédant et du cessionnaire et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Associés.** La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Si la Société n'a qu'un (1) seul Associé, toute référence aux Associés dans ces Statuts est une référence à l'Associé Unique et l'Associé Unique détient tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont consignées par voie de procès-verbaux écrits.

**Art. 11. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales.** Conformément à la Loi sur les Sociétés, si le nombre des Associés excède vingt-cinq (25), une Assemblée Générale annuelle doit se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation de l'Assemblée Générale annuelle. Elle se tient le 15 décembre de chaque année à 14 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, considère souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger.

Les autres Assemblées Générales sont tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations.

Si le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des Associés sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

Lorsque des résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra à son adresse (telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés) le texte des résolutions à passer, qu'il/elle devra signer. Les Résolutions Circulaires des Associés doivent être signées par tous les Associés pour être valides et engager la Société. Une fois signées, elles seront valides et engageront la Société de la même manière que si elles avaient été adoptées par une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Les Résolutions Circulaires des Associés de même que les procès-verbaux des Assemblées Générales sont conservés au siège social de la Société.

**Art. 12. Avis de convocation, quorum, procurations et vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou bien consultés par voie de Résolutions Circulaires des Associés à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation, les convocations écrites de toute Assemblée Générale sont envoyées, par lettre recommandée et au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, à chaque Associé, à son adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés tenu par la Société.

Une Assemblée Générale peut être tenue sans convocation écrite préalable si tous les Associés sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour.

Tout Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et en continu et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales sont prises par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les présents Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité en nombre d'Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix aux Assemblées Générales.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou non. Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront ensemble le Conseil.

Les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

**Art. 14. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants présents et/ou représentés nommeront, par un vote à la majorité simple, un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question.

Le secrétaire, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, peut mais ne doit pas être Gérant.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par tout Gérant, au lieu indiqué dans la convocation de la réunion.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation, les convocations écrites de toute réunion du Conseil sont envoyées à chaque Gérant vingt-quatre (24) heures au moins avant la date prévue pour la réunion.

La réunion peut être tenue sans convocation préalable (i) si tous les Gérants sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour ou (ii) pour une réunion se tenant au lieu et heure prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Chaque Gérant peut renoncer à la convocation écrite par un accord écrit soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil en désignant par écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et en continu et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des Gérants présents et/ou représentés.

En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil peut également, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, être adoptée par écrit. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque Gérant, manuellement ou par signature électronique (en conformité avec la loi luxembourgeoise). La date de la résolution sera alors la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un Gérant Unique

**Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil et procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions adoptées par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux signés par elle/lui et tenus au siège social de la Société.

Pour toute réunion du Conseil, les procès-verbaux des réunions sont signés soit par le Président, soit par le membre du Conseil qui en aura assumé la présidence, ou encore par tous les Gérants présents à la réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, tout Gérant ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil/Gérant Unique.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par ces Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, Gérant ou non, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui relève de la gestion journalière et des affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent d'une société anonyme luxembourgeoise ou de toute entité lorsque cela est requis par sa loi locale. En cas de Gérant Unique, le Gérant Unique peut nommer une personne, Associé ou non, en qualité de représentant permanent d'une société anonyme luxembourgeoise ou de toute entité lorsque cela est requis par sa loi locale. Ce représentant permanent, dont les actes en sa qualité de membre du conseil d'administration de cette entité engageront la Société, agira au nom et pour le compte de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques dans la Société.

**Art. 18. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature de tout Gérant ou, le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature unique de toute personne ou la signature conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, le cas échéant, par le Gérant Unique, et ce dans les limites de ces pouvoirs. Le cas échéant, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée délégué à la gestion journalière conformément au premier paragraphe de l'article 17 ci-dessus, et seulement dans les limites de cette fonction.

**Art. 19. Responsabilité du (des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s), en raison de sa(leurs) fonction(s), ne contracte aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/elle au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés. Chaque Gérant n'est qu'un agent autorisé et n'est donc responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Surveillance.** Si le nombre des Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée Générale nomme le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 22. Comptes annuels.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse, dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés, les comptes annuels de la Société et un inventaire à la fin de chaque exercice social.

Chaque Associé peut inspecter l'inventaire et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 23. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé à l'article 6 des Statuts de temps à autre et devient à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

L'Assemblée Générale Annuelle décide de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et peut, dans les limites de la Loi sur les Sociétés, décider de manière discrétionnaire de payer des dividendes de temps à autre, en prenant en compte l'objet et la politique de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année pour laquelle des comptes annuels ont été approuvés (le cas échéant), augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a constaté dans son rapport au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique, que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (vi) lorsque les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent, sur demande de celle-ci, en rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 24. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, selon l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation sera, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

**Art. 25. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre par les Associés.»

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire à sept mille (7.000) Parts Sociales de Classe A, sept mille (7.000) Parts Sociales de Classe B et sept mille (7.000) Parts Sociales de Classe C représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt et un mille Dollar des Etats-Unis (USD 21.000,-) est désormais à la disposition de la Société.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2);

(b) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société:

- John Beers, gérant de sociétés, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 2 septembre 1956, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Kariem Abdellatif, gérant de sociétés, né à Alkmaar, Pays-Bas, le 3 août 1966, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Tim van Dijk, gérant de sociétés, né à Roadtown, Tortola, Iles Vierges Britanniques, le 3 février 1968, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(c) les gérants sont nommés pour une durée indéterminée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de l'Associé Fondateur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Fondateur, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire signe avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12850. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013150999/670.

(130184979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Cosmica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 48.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSMICA S.A.

Référence de publication: 2013151011/10.

(130184928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Compagnie Européenne de Révision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.  
R.C.S. Luxembourg B 37.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151008/10.

(130185038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Element Power G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 555.948,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 141.724.

L'adresse du gérant Fraser Welham a changé et se trouve à présent au Meridien House, 42, Upper Berkeley St, 2<sup>nd</sup> floor, W1H 5EP Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151048/12.

(130185377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Dry 6 S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 170.235.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of September,  
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Dry 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Commerce and Companies Register (the RCS) of Luxembourg under number B 170235 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 8, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2065 on August 21, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been modified since then.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S.) of Luxembourg under number B 136233 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment to the name of the Company from "Dry 6 S.à r.l." to "OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l.";

2. Subsequent amendment to article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the change adopted under item 1 above;

3. Appointment of Mrs. Figen Eren, company manager, born on 10 February 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as new manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period;

4. Appointment of Mrs. Katherine Margaret RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom, as new manager of the Company, with immediate effect and for an unlimited period;

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company, from "Dry 6 S.à r.l." to "OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l.".

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l. (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mrs. Figen Eren, company manager, born on 10 February 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- Mrs. Katherine Margaret RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt septembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Dry 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée de par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 170235 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2065, le 21 août 2012. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU

OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136233 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de «Dry 6 S.à r.l.» à «OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l.»;

2. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté au point 1. ci-dessus;

3. Nomination de Mme Figen Eren, gérant de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, avec résidence professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

4. Nomination de Mme Katherine Margaret RALPH gérant de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, avec résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société, de «Dry 6 S.à r.l.» à «OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Mme Figen Eren, gérant de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, avec résidence professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et

- Mme Katherine Margaret RALPH gérant de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, avec résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43286.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151027/131.

(130185140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Donald SPV D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.764.

---

Les comptes annuels pour la période du 20 octobre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151024/11.

(130184906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Donald SPV C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.775.

---

Les comptes annuels pour la période du 20 octobre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151023/11.

(130185193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Divona A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 110.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.991.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151018/9.

(130185119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Delzanne, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.157.

---

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013151016/16.

(130184772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Deka International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.  
R.C.S. Luxembourg B 28.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 octobre 2013.  
Référence de publication: 2013151015/10.  
(130184690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**EPIC (Magistrate Finance) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 102.781.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 24 octobre 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano et de Monsieur Patrick van Denzen en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 24 octobre 2013;
- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 24 octobre 2013, de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;
- de renouveler le mandat de L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2014.

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- \* Madame Florence Rao;
- \* Monsieur Erik van Os;
- \* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

*Pour la Société*

Florence Rao

*Administrateur*

Référence de publication: 2013151069/28.

(130184629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Domicilium-Immprogest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 160.415.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 29/10/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013151037/10.

(130184812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**CETP II Graze Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 517.601,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 173.063.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CETP II Graze S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 172.809 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on September 25, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of CETP II Graze Finance S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 173.063, incorporated by a deed enacted by Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 27, dated January 4, 2013, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated November 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 489 dated February 27, 2013.

II. The Company's share capital is set at five hundred thirty-six thousand six hundred eighteen Great British Pounds (GBP 536,618.-) represented by five hundred thirty-six thousand six hundred eighteen (536,618) shares with a nominal value of one (1) Great British Pound (GBP 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital by nineteen thousand seventeen Great British Pounds (GBP 19,017.-), to decrease it from its current amount of five hundred thirty-six thousand six hundred eighteen Great British Pounds (GBP 536,618.-) to five hundred seventeen thousand six hundred and one Great British Pounds (GBP 517,601.-), by the cancellation of nineteen thousand seventeen (19,017) shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1,00.-) each.

IV. Pursuant to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall henceforth be read as follows:

"The Company's share capital is fixed at five hundred seventeen thousand six hundred and one Great British Pounds (GBP 517,601.-), represented by five hundred seventeen thousand six hundred and one (517,601), shares with a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) each".

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

CETP II Graze S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 172.809 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 septembre 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CETP II Graze Finance S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 173.063, constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 27, en date du 4 janvier 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2012, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 489, en date du 27 février 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent trente-six mille six cent dix-huit Livres Sterling (GBP 536.618.-) représenté par cinq cent trente-six mille six cent dix-huit (536.618) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livres Sterling (GBP 1.-) chacune.

III. L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de dix-neuf mille dix-sept Livres Sterling (GBP 19.017.-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-six mille six cent dix-huit Livres Sterling (GBP 536.618.-) à cinq cent dix-sept mille six cent une Livres Sterling (GBP 517.601.-) par l'annulation de dix-neuf mille dix-sept (19.017) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cinq cent dix-sept mille six cent une Livres Sterling (GBP 517.601.-) représenté par cinq cent dix-sept mille six cent une (517.601) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013151003/98.

(130185040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

#### **D & G S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.961.

#### EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2013 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 22 octobre 2013, la démission de Monsieur ANDREOLI Giovanni, demeurant 46, rue Xavier Brasseur à L-4040 ESCH/ALZETTE, en tant que gérant technique.

- d'accepter, à compter du 22 octobre 2013, la démission de Monsieur NIFER Fahmi, domicilié à L-4130 ESCH/ALZETTE, 54, avenue de la Gare, en tant que gérant administratif.

- d'accepter, à compter du 22 octobre 2013, la nomination de Monsieur NIFER Fahmi, mentionné ci-dessus, en tant que gérant unique.

- La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 octobre 2013.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013151013/18.

(130185389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Cosmica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.968.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'actionnaire unique tenue le 29 octobre 2013:*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurizio MAUCERI de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société:

- la société Capital OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la société devant se tenir en 2016.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Capital OPPORTUNITY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSMICA S.A.

Référence de publication: 2013151012/19.

(130185011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Euro Agenturen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvièges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 92.204.

—  
Il résulte du procès-verbal de la réunion de

L'assemblée générale extraordinaire de la société tenue

Le 27 juin 2011:

01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'assemblée générale prend connaissance de la démission du commissaire aux comptes.

03 Nomination du nouveau commissaire aux comptes:

- H.M. CONSULT SARL ayant son siège à L-9991 WEISWAMPACH, 67 Gruuss-Strooss;

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

VAN ZELM Willem

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013151071/17.

(130185305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Defi Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 52, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 101.313.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEFI INVEST S.A.

Référence de publication: 2013151034/10.

(130185074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Dicar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 136, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.990.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2013151035/10.

(130184709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**DBAG Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.696.

---

Les statuts coordonnés au 18 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013151033/11.

(130184648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Edgewater S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 22.334.

---

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2013 que:

- Monsieur Thomas Ralph Mc CLAY, administrateur, né le 29 mars 1945 à New York (USA), demeurant à 1960, Hillcrest Road, 90068 Los Angeles (USA) a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

- Il est mis un terme au mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Johan ROSENLUND.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 29 août 2013 que:

- La démission de Monsieur Michael LANTRY de son mandat d'administrateur est acceptée avec effet immédiat
- Monsieur Michael FEDDERSEN, né le 11 novembre 1950 en Californie (USA), demeurant 1960, Hillcrest Road, 90068 Los Angeles (USA) a été nommé au poste d'administrateur pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013151059/23.

(130184623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.014.

---

L'assemblée générale annuelle du 18 octobre 2013 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 13 mars 2012 de coopter Madame Viviane HENGEL au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Madame Marie BOURLOND, démissionnaire.

Lors de cette même assemblée, la démission des administrateurs Mme Viviane HENGEL et M. Guy KETTMANN a été acceptée. De ce fait, le nombre des administrateurs a été réduit de trois à un.

Luxembourg, le 30.10.13.

Pour: DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013151040/19.

(130185225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Dakara Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.385.

—  
*Extrait des décisions prises par des associés en date du 13 septembre 2013*

1. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat de gérante B.

2. M. Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour DAKARA INVESTMENTS S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013151031/16.

(130185089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Caret Berzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.050.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 115.270.

—  
Conformément à un contrat de transfert d'actions en date du 31 janvier 2013, quarante-deux mille (42,000) actions de la Société ont été transférées à AD Reality Limited, une société en commandite par actions de droit chypriote, dont le siège social se situe à 15 Dimitriou Karatasou, Anastasio Building, 6<sup>ème</sup> étage, appartement bureau 601, 2024 Nicosia, Strovolos, Chypre et immatriculée auprès du Registre du Commerce tchèque (Obchodni rejstrik) sous le numéro HE306762.

#### **Traduction pour les besoins de l'Enregistrement**

Pursuant to a share purchase agreement dated 31st January 2013, forty-two thousand (42,000) shares of the Company have been transferred to AD Reality Limited, a company limited by shares incorporated and governed by the laws of Cyprus, having its registered office at 15 Dimitriou Karatasou, Anastasio Building, 6<sup>th</sup> floor, Flat office 601, 2024 Nicosia, Strovolos, Cyprus and registered at the Czech Commercial Register (Obchodni rejstrik) under number HE306762.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013150996/19.

(130184916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**CoorsTek Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 141.223.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of October,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of CoorsTek Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 48,483 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 141.223 (the "Company").

There appeared

CoorsTek, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United-State of America, having its principal address at 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO 80403, United-States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 3134881 (the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 48,483 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates;
3. Appointment of CoorsTek, Inc. as liquidator;
4. Decision to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the sole shareholder; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

#### *Second resolution*

It is resolved to give full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandates that expire today.

#### *Third resolution*

It is resolved to appoint the Sole Shareholder as liquidator.

#### *Fourth resolution*

It is resolved to grant the liquidator with the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and seq. of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, without any prior specific authorization of the Sole Shareholder and under its sole signature, which validly bind the Company, notably borrow money to pay the debts of the Company, mortgage and pledge the assets of the Company and dispose of the properties of the Company.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the Company.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 950.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société CoorsTek Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 48.483 EUR, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.223 (la «Société»).

#### **A comparu**

CoorsTek, Inc., une société dûment enregistrée et existante valablement selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son adresse au 16000 Table Mountain Parkway, Golden, CO 80403, Etats-Unis Associé Unique», ici représenté par Mr. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 48.483 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation;
2. Décharge donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;
3. Nomination de CoorsTek, Inc. en qualité de liquidateur de la Société;
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'associé unique;

et

5. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat et de procéder à sa liquidation.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats qui prennent fin ce jour.

*Troisième résolution*

Il est décidé de nommer l'Associé Unique en qualité de liquidateur.

*Quatrième résolution*

Il est décidé d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus en vue de procéder à la liquidation et d'effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, notamment, et sans autorisation préalable spécifique de l'Associé Unique, emprunter pour payer les dettes sociales, hypothéquer les biens de la Société ou les donner en gage et aliéner les immeubles de la Société.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 950,- EUR Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2013. Relation GRE/2013/4310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013150990/115.

(130184859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**CMC Comets International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 173.386.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 9 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.  
Maître Marc LECUIT  
Notaire

Référence de publication: 2013151006/13.

(130184767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Comont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 57.552.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.  
Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2013151007/14.

(130185122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Dsquared2 Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 117.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151039/9.

(130185393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Donald SPV B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 164.762.

Les comptes annuels pour la période du 20 octobre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151022/11.

(130185189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**CLARITY S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 69.622.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company, company managing family assets (société anonyme, société de gestion de patrimoine familial) "CLARITY S.A., société de gestion de patrimoine familial", R.C.S. Luxembourg section B number 69622, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by a deed received by Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 23, 1999, published in the Mémorial C number 529 of July 10, 1999 and whose articles of association have been amended by a deed received by Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on November 9, 2010, published in the Mémorial C number 1220 of June 7, 2011.

The corporate capital amounts to amounts to fourteen million US Dollar (USD 14,000,000.-), represented by fourteen thousand (14,000) shares with a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000.-) each.

The meeting is presided by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders presents or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holder of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
2. Appointment of Mr. Murat BALTACI, company director, born on June 27, 1966 in Ankara (Turkey), residing professionally at Burhaniye Mah. Kisikli Cad. No 65, 34676 Uskudar-Istanbul (Turkey), as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.
3. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

Mr. Murat BALTACI, company director, born on June 27, 1966 in Ankara (Turkey), residing professionally at Burhaniye Mah. Kisikli Cad. No 65, 34676 Uskudar-Istanbul (Turkey). The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

*Third resolution*

The meeting gives full discharge to the directors, Mr. Murat BALTACI, Ms Hanzade V. DOGAN and to the chairperson of the board of directors and managing director, Ms Imre BARMANBEK, and to the supervisory auditor of the company, namely the private limited company "COMCOLUX S.à r.l.", for the performance of their respective mandates.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial "CLARITY S.A., société de gestion de patrimoine familial", R.C.S. Luxembourg section B numéro 69622, ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 529 du 10 septembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER,

notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1220 du 7 juin 2011.

Le capital social s'élève à quatorze millions de Dollars US (USD 14.000.000,-) représenté par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de mille Dollars US (USD 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédés par eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, le mandataire de ceux-ci représentés, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de Monsieur Murat BALTACI, administrateur de sociétés, né le 27 juin 1966 à Ankara (Turquie), demeurant professionnellement à Burhaniye Mah. Kisikli Cad. No 65, 34676 Uskudar-Istanbul (Turquie), comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société: Monsieur Murat BALTACI, administrateur de sociétés, né le 27 juin 1966 à Ankara (Turquie), demeurant professionnellement à Burhaniye Mah. Kisikli Cad. No 65, 34676 Uskudar-Istanbul (Turquie). Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, Monsieur Murat BALTACI, Madame Hanzade V. DOGAN et à la présidente du conseil d'administration et administrateur-délégué, Madame Imre BARMANBEK, et au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2013 Relation. GRE/2013/4201. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013151005/123.

(130185108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Donald SPV E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.765.

Les comptes annuels pour la période du 20 octobre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151025/11.

(130185191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 113.742.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151026/9.

(130185199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Cainvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.713.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 24 octobre 2013*

- les mandats d'Administrateurs sont reconduits comme suit, pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019:

\* Monsieur Pierre DELMON, Industriel, demeurant à Terrasson (Dordogne) rue Castel Bel Air F-19100 Brive la Gaillarde (France);

\* Madame Brigitte DELMON, Administrateur de sociétés, demeurant au 15, rue de la Paix F-19100 Brive la Gaillarde (France);

\* Mademoiselle Aline CIALTI, Secrétaire, demeurant à Brive (Corrèze), 15, rue Fernand Delmas

- Le mandat de Commissaire, Fin- Contrôle S.A., Société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019;

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013150993/19.

(130184704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Com Met Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 161.469.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 9 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 octobre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013150988/13.

(130184817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Chauny Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 177.477.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 octobre 2013*

M. Thierry SIMONIN, né le 19 juillet 1974 à Mont-Saint-Martin (France) et résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B pour une durée illimitée en remplacement de Mme Hana WITZKE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013150985/13.

(130185086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**CCP II Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 78.475,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 111.620.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société CCP II Berlin S.à r.l. en liquidation volontaire, décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 26 septembre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 30 septembre 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150998/16.

(130185359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**EuroYield Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 144.214.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30-10-2013.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2013151053/12.

(130185385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Cabot Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 176.902.

—  
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013150973/13.

(130185263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Cabinet Vétérinaire Animavet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 58, rue de Mamer.  
R.C.S. Luxembourg B 161.523.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2013150992/14.

(130184758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 170.235.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 septembre 2013*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de nommer Madame Katherine Margaret RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester (Royaume-Uni) ayant sa résidence professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY comme Gérant de la société avec effet au 20 septembre 2013;
- De nommer Madame Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 20 septembre 2013;
- D'annuler les classes de gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151028/15.

(130185140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 129.061.

*Extrait de l'acte sous seing privé du 30 septembre 2013*

L'associé Endurance Office II Finance S.à r.l. cède son part d'Endurance Office II Asset S.à r.l. à Sidoti, a.s.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013151065/12.

(130184797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 39.014.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30.10.13.

*Für: DUVAL INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013151041/16.

(130185226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Corporation Services Associés Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 129.867.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration tenu en date du 3 avril 2013 que:

*«Quatorzième résolution*

Les membres du Conseil d'Administration décident de fixer le siège au 4-6 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151010/13.

(130184964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**ComStage, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.772.

—  
*Rectificatif du dépôt n° L130180635, déposé le 23/10/13.*

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150989/11.

(130184992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Glibro Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.584.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 27 août 2012*

1. M. Massimo RASCHELLA a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Le nombre des administrateurs a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GLIBRO HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013151108/14.

(130184747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**DuPont Contern (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 127.332.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67536 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151030/10.

(130184770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Eastman Chemical Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.542,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013151043/13.

(130185106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Global Entertainment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.158.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 29 octobre 2013*

En date du 29 Octobre 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de KPMG Audit en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 29 octobre 2013;

- De nommer KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant pour siège social le 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 29 octobre 2013, son mandat expirant après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2013151109/19.

(130184611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

**Hairstudio 2000, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4464 Soleuvre, 27, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 69.551.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille treize, le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

**A COMPARU:**

Monsieur Jean Michel FOURNY, maître-coiffeur, né à Beauraing, Belgique, le 28 décembre 1954 (Matricule 1954 1228 155), demeurant à L-4048 Esch/Alzette, 17, rue Helen Buchholtz.

Lequel comparant a déclaré ce qui suit:

qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée dénommée HAIRSTUDIO 2000 S.à r.l. avec siège social à L-4464 Soleuvre, 27, rue J.-F. Kennedy;

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le a mai 1999;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C no 512 en date du 6 juillet 1999;

que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000.-), divisé cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000.-) chacune et que ce capital n'a jamais été converti en euro;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005;

que l'associé unique a décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'il se déclare investi de tout l'actif de la société;

qu'il affirme qu'aucun passif résiduel n'existe à l'heure actuelle à charge de la société;  
 que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;  
 que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé de Monsieur Jean Michel FOURNY.

*Frais*

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de l'associé unique.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Fourny, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13892.

Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151135/40.

(130185679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**GUS US Holdings SE, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.275.

Le bilan au 31 mars 2013 de la société de droit étranger GUS US Holdings SE a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013151122/12.

(130185052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**HeliosMax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 154.160.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 décembre 2012*

L'assemblée acte la démission de TOP Audit S.A. (anciennement PKF Abax Audit S.A.) de son mandat de réviseur d'entreprises agréée. L'Assemblée ratifie la nomination de Compliance & Control, 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg, RCS B 172 482 comme commissaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale se tenant en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013151126/14.

(130185259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

---

**Arkai Domiciliation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.940.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 29 Octobre 2013 que Monsieur EDDY DOME, résidant à B-6600 Bastogne, 63 Marvie;

A cédé:

6'375 (Six mille trois cent soixante quinze) parts sociales qu'il détenait dans la société ARKAI DOMICILIATION S.à r.l.

à

ARKAI HOLDING S.A., une société de droit Suisse, ayant son siège sociale à Viale C. Cattaneo, 21, CH-6900 LU-GANO, inscrite au registre du commerce du canton de Tessin sous le numéro CH-501.3.015.430-6

Et

La société Arkai Luxembourg S.A., une société de droit luxembourgeoise, ayant son siège sociale à Luxembourg (L-1840), 43 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 138 888,

A cédé:

6'125 (Six mille cent vingt cinq) parts sociales qu'il détenait dans la société ARKAI DOMICILIATION S.à r.l.

à

ARKAI HOLDING S.A., une société de droit Suisse, ayant son siège sociale à Viale C. Cattaneo, 21, CH-6900 LU-GANO, inscrite au registre du commerce du canton de Tessin sous le numéro CH-501.3.015.430-6

Suite à ce transfert, les parts sociales d'Arkai Domiciliation S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

ARKAI HOLDING S.A. ....	12'500 parts sociales
Total .....	12'500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013151533/31.

(130186283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

### **Aeroplan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.920.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes Csorgo, gérant de catégorie B de la Société à été acceptée avec effet immédiat; et
2. Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé, avec effet immédiat, en tant que gérant de catégorie B, et ce pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur David Leslie Adams, gérant de catégorie A;
- Monsieur Stuart MacGregor, gérant de catégorie A;
- Madame Inna Horner, gérant de catégorie B;
- Monsieur Hugo Neuman, gérant de catégorie B;
- Monsieur Livio Gambardella, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151523/23.

(130186259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.